

ANNEXE

Recommandations de la Commission européenne par thème et par pays (2011-2013)

*Annie JOLIVET **

Le tableau suivant présente les recommandations spécifiques par pays issues du semestre européen depuis sa mise en place en 2011. Ces recommandations sont analysées par thème.

Ce tableau porte sur les pays qui font l'objet d'un article dans ce numéro. La Grèce et l'Irlande n'y figurent pas : en raison de l'assistance financière de la Commission européenne, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque centrale européenne (BCE), ces pays ne font pas l'objet de recommandations autres que celle portant sur la mise en œuvre du mémorandum.

Source : European Commission, http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendations/index_fr.htm, consulté le 2 décembre 2013. Recommandations approuvées par le Conseil européen en 2011 et 2012, recommandations proposées par la Commission européenne pour 2013.

* Centre d'études de l'emploi, chercheure associée à l'IRES.

Nombre de recommandations et documents de référence

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
Nb. recommandations					
2011	4 CSR	3 CSR	5 CSR	6 CSR	1 CSR *
2012	3 CSR	4 CSR	5 CSR	6 CSR	1 CSR *
2013	4 CSR	4 CSR	6 CSR	6 CSR	8 CSR
Documents de référence					
2011	SWD		SWD	SWD	SWD
2012	SWD	SWD, IDR	SWD, IDR	SWD, IDR	SWD
2013	SWD	SWD, IDR	SWD, IDR	SWD, IDR	SWD

CSR : Recommandation spécifique par pays de la Commission européenne. Dans la suite du tableau, les CSR sont numérotées pour aider à repérer la répartition d'une recommandation sur deux ou trois thèmes.

SWD : Staff working document (document de travail qui évalue le programme national de réforme et le programme de convergence ou le programme de stabilité selon les pays).
IDR : In-depth review (document qui évalue les risques de déséquilibres macroéconomiques).

* La recommandation porte sur la mise en œuvre du programme UE-FMI. En 2013, c'est l'objet de la CSR1.

Politique budgétaire et dépenses publiques

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	Appliquer la stratégie budgétaire pour réduire le niveau de dette publique, puis l'effort d'ajustement structurel en vue d'atteindre l'OMT * ; achever la mise en œuvre de la règle budgétaire au niveau des Länder (CSR 1)	Maintenir la stratégie budgétaire pour continuer à respecter l'OMT (CSR1)	Fournir un effort budgétaire annuel moyen supérieur à 1 % du PIB sur la période 2010-2013 et introduire des mesures permettant de corriger le déficit excessif d'ici à 2013 (CSR1)	Assainir les finances publiques pour garantir la correction du déficit excessif ; fixer des plafonds de dépenses contraignants et assurer un meilleur suivi de tous les sous-secteurs de l'administration (CSR1)	
2012	Poursuivre la stratégie budgétaire pour atteindre l'OMT ; achever la mise en œuvre du frein à l'endettement au niveau des Länder (CSR1)	Mettre en œuvre la stratégie budgétaire pour continuer à atteindre l'OMT (CSR1)	Mettre en œuvre une stratégie budgétaire pour corriger le déficit excessif dans les délais et un ajustement structurel approprié en vue d'atteindre l'OMT (CSR1) Réduire et rationaliser les dépenses fiscales (CSR4)	Mettre en œuvre la stratégie budgétaire pour corriger le déficit excessif et réduire la dette publique ; assurer un ajustement structurel approprié en vue d'atteindre l'OMT (CSR1) Améliorer durablement l'efficacité et la qualité des dépenses publiques (CSR2)	
2013	Conserver une position budgétaire saine garantissant le respect de l'OMT et poursuivre une politique budgétaire propice à la croissance ; mettre en œuvre pleinement et de façon cohérente dans tous les Länder le frein à l'endettement (CSR1)	Maintenir une politique budgétaire propice à la croissance et préserver une situation budgétaire saine garantissant la réalisation de l'OMT (CSR1)	Renforcer et poursuivre la stratégie budgétaire en 2013 pour corriger le déficit excessif, puis poursuivre l'effort d'ajustement structurel pour atteindre l'OMT ; renforcer la crédibilité de l'ajustement, consacrer toutes les recettes imprévues à la réduction du déficit ; mettre en place de façon crédible des réformes structurelles ambitieuses ; prendre, dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation, des mesures destinées à améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration ; renforcer encore l'efficacité des dépenses publiques, notamment par un réexamen des postes de dépenses dans tous les sous-secteurs des administrations publiques (CSR1)	Maintenir le déficit public sous le seuil requis, poursuivre l'ajustement structurel pour atteindre l'OMT ; réduire tendanciellement le niveau d'endettement public ; poursuivre l'amélioration durable de l'efficacité et de la qualité des dépenses publiques et accentuer les efforts de réexamen des dépenses à tous les niveaux (CSR1)	Mettre en œuvre un assainissement budgétaire propice à la croissance (CSR2)

* OMT : objectif budgétaire à moyen terme.

Politique fiscale

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	Améliorer l'efficacité du système fiscal (CSR1) Réduire le coin fiscal, en particulier pour les bas salaires, de façon neutre pour les dépenses publiques (CSR2)	Évaluer l'effet du taux réduit de TVA appliqué aux restaurants et aux services de restauration sur la création d'emplois (CSR3)	Accroître l'efficacité du système fiscal ; déplacer la charge fiscale du travail vers l'environnement et la consommation ; réduire le nombre et le coût des exonérations fiscales et sociales (CSR4)	Accorder des incitations financières à l'emploi aux dernières sources de revenus des ménages, et ce de manière neutre pour les finances publiques (CSR2)	
2012			Mettre en place de nouvelles mesures pour un système fiscal plus simple et plus équilibré ; déplacer la pression fiscale du travail vers des formes de fiscalité pesant moins sur la croissance et la compétitivité extérieure, notamment des taxes vertes, des taxes sur la consommation (CSR4)	Lutter contre l'évasion fiscale, l'économie souterraine et le travail non déclaré ; réduire les exonérations ; simplifier les règles fiscales ; réduire la taxation du travail et du capital au profit de la consommation, de la propriété et de l'environnement (CSR5)	
2013	Rendre le système fiscal plus efficace, notamment en élargissant l'assiette de la TVA et en repensant la taxe municipale sur les biens immobiliers (CSR1) Réduire les impôts et cotisations sociales élevés, notamment pour les bas salaires (CSR2)	Achever l'évaluation de l'effet du taux réduit de TVA appliqué aux restaurants et aux services de restauration sur la création d'emplois (CSR4) Réduire les impôts et cotisations sociales élevés, notamment pour les bas salaires (CSR2)	S'assurer que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi réduit bien du montant envisagé le coût du travail et qu'aucune autre mesure n'annule ses effets ; poursuivre la réduction du coût du travail, notamment en adoptant d'autres mesures pour réduire les cotisations sociales patronales (CSR2) Poursuivre les efforts de simplification du système fiscal et améliorer son efficacité, supprimer les incitations fiscales favorisant l'endettement des entreprises ; intensifier les efforts pour réduire et rationaliser les dépenses fiscales * relatives à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés, tout en réduisant le taux de ces impôts ; rapprocher les taux réduits du taux normal de TVA et supprimer les taux réduits inefficaces ; prendre des mesures supplémentaires déplaçant la charge fiscale sur le travail vers les taxes environnementales ou la consommation (CSR5)	Réduire la taxation du travail et du capital au profit de la consommation, de la propriété et de l'environnement de façon neutre pour les finances publiques ; revoir les exonérations et les taux réduits de TVA, les dépenses fiscales ; réformer le système cadastral ; lutter contre l'évasion fiscale, l'économie souterraine et le travail non déclaré (CSR5)	Améliorer la collecte des impôts et lutter contre le travail non déclaré (CSR2)

* On appelle « dépenses fiscales » les mesures visant à réduire des prélèvements fiscaux (impôts, taxes, etc.).

Politiques sociales (retraites, chômage et santé)

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	Améliorer l'efficacité des dépenses publiques en matière de soins de santé et de soins à long terme (CSR1)		Poursuivre l'examen de la viabilité du système de retraite et prendre des mesures supplémentaires si nécessaire (CSR1)		
2012	Améliorer l'efficacité des dépenses publiques de santé et de dépendance (CSR1)		Poursuivre l'examen de la viabilité et de l'adéquation du système de retraite et prendre des mesures supplémentaires si nécessaire (CSR1)	Mettre en place une allocation chômage intégrée (CSR4)	
2013	Accentuer les efforts pour améliorer le rapport coût-efficacité des dépenses publiques de santé et de soins de longue durée par une meilleure intégration des soins et une importance accrue de la prévention, la réhabilitation et l'autonomie (CSR1)		Mettre en place des mesures d'ici à fin 2013 de manière à équilibrer durablement le système de retraite en 2020 ; améliorer le rapport coût-efficacité des dépenses de santé (CSR1) Réformer le système d'indemnisation du chômage (CSR6)		Harmoniser l'âge de départ à la retraite entre hommes et femmes et réformer le système de retraite (CSR2) Réformer le secteur de la santé pour accroître son efficacité, sa qualité et son accessibilité ; réduire le « recours » excessif aux soins hospitaliers (CSR3) Lutter contre la pauvreté et améliorer l'efficacité des transferts sociaux, en mettant tout particulièrement l'accent sur les enfants ; achever la réforme du système d'aide sociale en adoptant la législation pertinente et en affirmant son lien avec les mesures d'activation (CSR4)

Politique de la concurrence

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	Supprimer les restrictions injustifiées sur certains services et certains artisans ; stimuler la concurrence dans les industries de réseau ; renforcer le rôle de l'autorité allemande de régulation dans le secteur ferroviaire (CSR4)		Mettre en place des mesures supplémentaires pour supprimer les restrictions injustifiées dans les secteurs et professions réglementés (CSR5)	Étendre le processus d'ouverture du secteur des services (CSR4)	
2012	S'assurer que les règles institutionnelles mises en place permettent une concurrence effective dans les marchés ferroviaires ; prendre des mesures pour stimuler davantage la concurrence dans les services, y compris les services professionnels et certaines activités artisanales, en particulier dans le secteur de la construction (CSR4)		Supprimer les restrictions injustifiées et mettre en place de nouvelles mesures pour libéraliser les industries de réseau (CSR5)	Mettre en œuvre la libéralisation et la simplification dans le secteur des services ; améliorer l'accès au marché dans les industries de réseau, la capacité des infrastructures et les interconnexions (CSR6)	
2013	Stimuler encore la concurrence dans les services, y compris dans certaines activités artisanales (en particulier la construction) et professions de services ; prendre d'urgence des mesures permettant d'accroître sensiblement la valeur des marchés publics mis en adjudication ; adopter et mettre en œuvre la réforme visant à améliorer le respect de la loi contre les restrictions de concurrence ; supprimer les règles de planification qui restreignent les nouvelles entrées sur le marché dans le secteur du commerce de détail ; prendre de nouvelles mesures pour éliminer les barrières à la concurrence qui subsistent sur les marchés du rail ; poursuivre les efforts d'assainissement entrepris dans le secteur bancaire, notamment par une amélioration du cadre de gouvernance (CSR4)		Renforcer la concurrence dans le secteur des services ; éliminer les restrictions injustifiées à l'accès aux services professionnels et à leur exercice (notamment forme juridique, structure d'actionariat, quotas et restrictions territoriales) ; prendre des mesures pour simplifier l'autorisation des ouvertures de commerces et supprimer l'interdiction de la vente à perte ; mettre fin aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour les clients autres que les ménages et renforcer la capacité d'interconnexion avec les pays voisins ; dans le secteur ferroviaire, ouvrir le transport intérieur de passagers à la concurrence (CSR4)	S'assurer de la mise en place des mesures visant à accroître l'accès au marché des services, en particulier pour les services publics locaux et les professions réglementées ; poursuivre la mise en place des mesures améliorant l'accès au marché des activités de réseau ; développer la capacité des infrastructures de réseau (CSR6)	Promouvoir la concurrence et l'efficacité des industries de réseau (CSR6)

Salaires

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011			Veiller à ce que l'évolution du salaire minimum favorise la création d'emplois (CSR2)	Prendre d'autres mesures, sur la base de la convention 2009 qui réforme le cadre des négociations collectives, pour que la progression salariale reflète mieux les gains de productivité et les conditions au niveau local et à celui de l'entreprise (CSR3)	
2012	Créer les conditions d'une croissance des salaires liée à celle de la productivité (CSR3)		Veiller à ce que l'évolution du salaire minimum favorise la création d'emplois et la compétitivité (CSR2)	Suivre et si nécessaire renforcer la mise en œuvre du nouveau cadre de fixation des salaires pour favoriser l'ajustement de la croissance des salaires à celle de la productivité de l'entreprise et du secteur (CSR4)	
2013	Maintenir des conditions permettant à la croissance des salaires de soutenir la demande intérieure (CSR2)		Poursuivre la réduction du coût du travail ; faire en sorte que le salaire minimum évolue d'une manière propice à la compétitivité et à la création d'emplois, compte tenu de l'existence de dispositifs de soutien des salaires et d'exonérations sociales (CSR2)	S'assurer de la mise en place effective des réformes sur le marché du travail et la fixation des salaires pour permettre un meilleur alignement des salaires sur la productivité (CSR4)	

Marché du travail

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	<p>Améliorer la participation au marché du travail en favorisant un accès équitable au système d'éducation et de formation et en prenant d'autres mesures (neutres pour les finances publiques) afin de réduire la pression fiscale, et améliorer les incitations au travail pour les personnes ayant de faibles perspectives de revenus ; augmenter l'offre de structures de garde d'enfants et d'écoles à temps plein ; surveiller étroitement les effets des mesures récentes visant à réduire les dissuasions fiscales du deuxième revenu et prendre d'autres mesures si ces dissuasions persistent (CSR3)</p>	<p>Suivre et améliorer la participation des jeunes et d'autres groupes vulnérables au marché du travail (CSR3)</p>	<p>Lutter contre la segmentation du marché du travail en révisant certaines dispositions de la législation sur la protection de l'emploi, tout en renforçant le capital humain et en favorisant les transitions vers le haut (CSR2) Encourager l'accès à la formation tout au long de la vie afin de contribuer au maintien en activité des travailleurs plus âgés et renforcer les mesures visant à favoriser le retour à l'emploi ; intensifier les politiques actives d'emploi et instaurer des mesures visant à améliorer l'organisation, le processus de décision et les procédures du service public d'emploi pour renforcer l'offre de services et le soutien individualisé destinés aux personnes exposées au risque de chômage de longue durée (CSR3)</p>	<p>Renforcer les mesures pour lutter contre la segmentation du marché du travail, en révisant certaines dispositions de la législation sur la protection de l'emploi, y compris les règles et procédures de licenciement, et le système de prestations de chômage actuellement fragmenté ; intensifier la lutte contre le travail non déclaré ; prendre des mesures pour favoriser une participation accrue des femmes au marché du travail (CSR2)</p>	<p>Améliorer la participation au marché du travail ainsi que l'aptitude à l'emploi et la productivité de la main-d'œuvre, en révisant et en renforçant les politiques actives du marché du travail de manière à proposer des formations et des services personnalisés et en</p>
2012	<p>Maintenir les mesures appropriées d'activation et d'intégration en particulier pour les chômeurs de longue durée ; réduire les désincitations fiscales à travailler pour les seconds apporteurs de revenu (CSR3)</p>	<p>Prendre de nouvelles mesures pour améliorer le taux d'activité des jeunes et des groupes vulnérables, par exemple en améliorant l'efficacité des mesures actives de l'emploi, en facilitant la transition entre formation initiale et emploi, en promouvant des politiques pour accroître</p>	<p>Prendre des mesures concernant le marché du travail pour que les travailleurs plus âgés restent plus longtemps en activité ; améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier les plus exposés au risque de chômage (programmes d'apprentissage) ; intensifier les</p>	<p>Faire de la réforme du marché du travail une priorité pour lutter contre la segmentation du marché du travail ; prendre de nouvelles mesures pour favoriser une participation accrue des femmes au marché du travail (CSR4)</p>	<p>Améliorer la participation au marché du travail ainsi que l'aptitude à l'emploi et la productivité de la main-d'œuvre, en révisant et en renforçant les politiques actives du marché du travail de manière à proposer des formations et des services personnalisés et en</p>

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
<p>■ ■ ■</p> <p>2012</p>	<p>Continuer d'appliquer des mesures appropriées d'activation et d'insertion, en particulier pour les chômeurs de longue durée ; faciliter le passage de formes d'emploi atypiques, telles que les mini-emplois, à des formules d'embauche plus durables ; prendre des mesures pour améliorer l'incitation au travail et l'employabilité des travailleurs, plus particulièrement des seconds apporteurs de revenu et des personnes peu qualifiées, aussi pour en améliorer les revenus ; supprimer à cet effet les facteurs dissuasifs pour les seconds apporteurs de revenu (CSR2)</p>	<p>la demande pour les groupes vulnérables et en améliorant le fonctionnement du marché du travail (CSR3)</p>	<p>politiques actives de l'emploi et améliorer l'accompagnement individualisé offert par les services publics de l'emploi de manière à ce qu'il devienne plus performant (CSR3)</p>		<p>favorisant l'apprentissage tout au long de la vie ; accroître les capacités de l'agence nationale pour l'emploi afin d'améliorer la qualité et la portée de ses services ; lutter contre le chômage des jeunes et appliquer sans tarder le plan national pour l'emploi des jeunes, par exemple en mettant en place une garantie pour la jeunesse ; exécuter pleinement la stratégie nationale d'intégration des Roms (CSR4)</p>
<p>2013</p>	<p>Renforcer les efforts pour améliorer l'intégration sur le marché du travail des jeunes peu qualifiés et les personnes d'origine immigrée (mesures plus solides et mieux ciblées pour améliorer leur aptitude à l'emploi et l'offre de travail en leur faveur) ; compléter la garantie pour la jeunesse de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes qui ne suivent ni études ni formation (CSR4)</p>	<p>Mettre en oeuvre intégralement et sans délai l'accord interprofessionnel de janvier 2013, en concertation avec les partenaires sociaux ; lutter contre la segmentation du marché du travail, notamment vis-à-vis des travailleurs intérimaires, des chômeurs âgés, des moins qualifiés et des jeunes (CSR6)</p>	<p>Augmenter le taux d'activité (en particulier des femmes et des jeunes) ; améliorer le conseil et l'orientation des étudiants, l'efficacité des services publics de l'emploi ; réduire les désincitations au travail pour les seconds apporteurs de revenus ; assurer l'efficacité des transferts de revenus, notamment à destination des ménages avec enfants ayant de bas revenus (CSR4)</p>		

Éducation, formation

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	Garantir des dépenses adéquates dans l'éducation (CSR1) Favoriser un accès équitable au système d'éducation et de formation (CSR3)		Augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie (CSR2)	Pour réduire le chômage des jeunes, améliorer la pertinence de la formation initiale au regard de l'emploi, la transition école-emploi, mettre en place la reconnaissance nationale des compétences pour favoriser la mobilité, réduire l'abandon des études universitaires et la sortie précoce du système éducatif (CSR3)	
2012	Augmenter et rendre plus efficaces les dépenses d'éducation proportionnelles à la croissance, à tous les niveaux de pouvoir (CSR1) Relever le niveau d'instruction des groupes défavorisés (CSR3)				
2013	Augmenter et rendre plus efficaces les dépenses d'éducation proportionnelles à la croissance, à tous les niveaux de pouvoir (CSR1) Relever le niveau d'instruction des groupes défavorisés, en particulier en réduisant les inégalités d'accès à l'éducation et la formation (CSR2)	Intensifier les efforts pour faciliter la transition de l'école au monde du travail, y compris par un recours plus fréquent à la formation par alternance, aux contrats d'apprentissage et à d'autres types de contrats combinant emploi et enseignement (CSR4)	Accroître la participation des adultes (notamment des moins qualifiés et des chômeurs) aux actions d'apprentissage tout au long de la vie (CSR2) Prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le passage de l'école au travail par l'intermédiaire, par exemple, d'une garantie pour la jeunesse et de la promotion de l'apprentissage (CSR6)	Améliorer la formation professionnelle, prévenir la sortie précoce du système éducatif, et améliorer son efficacité en réformant l'évolution professionnelle et la carrière des enseignants (CSR4)	Accélérer la réforme du secteur de l'éducation, notamment des secteurs de l'enseignement professionnel et de la formation ; poursuivre l'alignement de l'enseignement supérieur sur les besoins du marché du travail et rendre cet enseignement plus accessible aux personnes défavorisées ; appliquer une stratégie nationale de lutte contre l'abandon scolaire précoce (accent sur un meilleur accès à un enseignement préscolaire de qualité, y compris pour les enfants roms) ; accélérer la transition entre le placement en institution et la protection de remplacement pour les enfants privés de protection parentale (CSR5)

Autres (environnement des entreprises, énergie, etc.)

	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2011	<p>Remédier aux faiblesses structurelles du secteur financier (CSR2)</p> <p>Augmenter l'offre de structures de garde d'enfants et d'écoles à temps plein (CSR3)</p> <p>Améliorer le rapport coût-efficacité à long terme de la loi sur les énergies renouvelables ; veiller à l'indépendance effective de la production d'énergie et de la transmission et améliorer les interconnexions transfrontalières (CSR4)</p>	<p>Mettre en place des mesures préventives pour gérer les risques macroéconomiques liés à la hausse des prix de l'immobilier et de l'endettement des ménages (CSR2)</p>		<p>Augmenter le nombre de places disponibles dans les infrastructures d'accueil de tout le pays (CSR2)</p> <p>Renforcer davantage les mesures pour favoriser l'accès des PME aux marchés de capitaux, en éliminant les obstacles réglementaires et en réduisant les coûts (CSR4)</p> <p>Améliorer le cadre régissant les investissements du secteur privé dans la recherche et l'innovation (CSR5)</p> <p>Accélérer de façon rentable les dépenses visant à stimuler la croissance cofinancées par des fonds de la politique de cohésion (CSR6)</p>	
2012	<p>Augmenter et rendre plus efficaces les dépenses de recherche propices à la croissance, à tous les niveaux de pouvoir (CSR1)</p> <p>Remédier aux faiblesses encore existantes du secteur financier (CSR2)</p> <p>Accroître les possibilités de garde et d'accueil des enfants toute la journée (CSR3)</p> <p>Poursuivre les efforts pour que les coûts totaux de transformation du système énergétique soient minimaux, y compris en accélérant la croissance des réseaux nationaux et transfrontaliers d'électricité et de gaz (CSR4)</p>	<p>Prendre des mesures préventives pour renforcer la stabilité des marchés immobiliers et du crédit, y compris en favorisant une prudence en matière de prêts et en réduisant les incitations à l'endettement ; réduire les contraintes sur l'offre de logement et la régulation des loyers (CSR2)</p> <p>Poursuivre l'amélioration de la R&D (CSR4)</p>		<p>Mettre en conformité la règle de budget équilibré dans la Constitution (CSR2)</p> <p>Améliorer les services de garde des enfants et de prise en charge des personnes âgées dépendantes (CSR4)</p> <p>Simplifier les règles administratives ; améliorer les capacités administratives et l'accès au financement ; mettre en œuvre la réorganisation du système judiciaire et des systèmes alternatifs de règlement des différends (CSR6)</p>	



	Allemagne	Suède	France	Italie	Roumanie
2013	<p>Augmenter et rendre plus efficaces les dépenses de recherche propices à la croissance, à tous les niveaux de pouvoir (CSR1)</p> <p>Améliorer la mise à disposition de structures pouvant accueillir les enfants à temps plein (CSR2)</p> <p>Mieux coordonner la politique énergétique avec les pays voisins et maintenir au plus bas le coût total de la transformation du système énergétique (en particulier vérification du rapport coût-efficacité des instruments visant à atteindre des objectifs en matière d'énergies renouvelables) ; poursuivre l'accélération du développement des réseaux électriques et gaziers nationaux et transnationaux (CSR4)</p>	<p>Poursuivre la lutte contre les risques liés à l'endettement privé en réduisant la distorsion en faveur de l'endettement dans la fiscalité du logement (suppression progressive de la déductibilité des intérêts versés sur les emprunts hypothécaires et/ou augmentation des impôts fonciers) ; prendre de nouvelles mesures en faveur d'une politique de prêt prudente, notamment en incitant à l'amortissement des crédits hypothécaires ; réduire encore la distorsion en faveur de l'endettement dans la fiscalité des entreprises (CSR2)</p> <p>Améliorer l'efficacité du marché du logement (suppression progressive des derniers éléments de contrôle des loyers et renforcement de la liberté contractuelle entre locataires et propriétaires) ; promouvoir une concurrence accrue dans le secteur de la construction et revoir les procédures d'aménagement du territoire, d'affectation des sols et d'approbation afin d'améliorer la transparence, de raccourcir les délais de livraison et de réduire les obstacles auxquels se heurtent les entreprises du bâtiment qui souhaitent accéder au marché (CSR3)</p>	<p>Améliorer l'environnement des entreprises, développer leur capacité d'innovation et d'exportation, notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire ; en particulier, lancer l'initiative annoncée de simplification du cadre réglementaire, et améliorer les conditions générales propices à l'innovation, en renforçant les transferts de technologie et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche, notamment par une réorientation des pôles de compétitivité (CSR3)</p>	<p>Renforcer l'efficacité des administrations publiques, simplifier le cadre législatif et réglementaire (en particulier pour le règlement des litiges) ; renforcer le cadre légal de répression de la corruption ; améliorer la gestion des fonds structurels européens en particulier dans les régions du Sud (CSR2)</p> <p>Améliorer l'efficacité et la stabilité des banques, l'accès des entreprises au financement (CSR3)</p> <p>Améliorer les services de garde d'enfants et de prise en charge des personnes dépendantes (CSR4)</p>	<p>Renforcer la gouvernance et la qualité des institutions et des administrations publiques (notamment en renforçant les mécanismes de coordination entre les différents niveaux d'administration) ; améliorer la qualité des réglementations en recourant à des évaluations ; redoubler d'efforts pour accélérer l'absorption des fonds de l'UE (CSR6)</p> <p>Améliorer et simplifier l'environnement d'affaires, notamment en matière de financement, de R&D, de système judiciaire et de corruption (CSR7)</p> <p>Adopter un plan à long terme en matière de transports et améliorer son infrastructure ; poursuivre la déréglementation des prix du gaz et de l'électricité et améliorer l'efficacité énergétique ; améliorer l'intégration transfrontalière des réseaux d'énergie et accélérer la mise en œuvre des projets d'interconnexion des réseaux gaziers (CSR8)</p>